

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers / Couverture de couleur
 - Covers damaged / Couverture endommagée
 - Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
 - Cover title missing / Le titre de couverture manque
 - Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
 - Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
 - Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
 - Bound with other material / Relié avec d'autres documents
 - Only edition available / Seule édition disponible
 - Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
-
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:
- Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/ Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

LA

GAZETTE DES FAMILLES

Canadiennes et Acadiennes.

JOURNAL RELIGIEUX, AGRICOLE ET D'ÉCONOMIE DOMESTIQUE.

Vol. 4. Cap Rouge, 15 Sept. 1873. No. 23.

RÉDACTEUR-PROPRIÉTAIRE : L'ABBÉ N. A. LECLERC.

SOMMAIRE:

Entretien de la famille—Mauvais livres—Monde Religieux :
La retraite pastorale—Eloge de Pie IX—L'Eglise du
Canada à celle d'Allemagne—Châtiments—Annonce.

Quatorzième entretien sur la Famille.

L'HOMME, LA FEMME ET LEURS DEVOIRS ENVERS LEURS ENFANTS.

Quatrième devoir.—De la correction.

(Suite)

Quelques traits qui montrent combien est grand le bien que les parents font à leurs enfants, et à la société, lorsqu'ils savent les corriger à propos.

Pères et mères, admirez encore la conduite si pleine de sagesse d'un père de famille, envers le dernier de ses enfants. Déjà le fils aîné de cet excellent père avait pris rang dans la magistrature ; et le second était sur le point, d'être avocat. Mais, le troisième qui avait encore plus de talents que les deux autres, et qui avait

toujours été gâté par sa mère, ne voulait absolument rien faire. Il suivait en qualité d'externe les cours d'un collège rapproché, et de plus, il avait encore un répétiteur à la maison, et malgré cela, ses succès étaient nuls. Or, l'année qu'il était sensé faire sa cinquième, son père le prend à part, et lui dit très gravement : Mon ami, tu sais combien tu as de plaisir à aller passer tes vacances à la campagne ; eh bien ! je te préviens que, si d'ici à la distribution des prix, tu n'as pas travaillé d'une manière convenable, au moment où nous partirons pour ce lieu de tous tes désirs, je te placerais ici en ville, chez un maître, qui sera chargé de te faire travailler tout le temps des vacances. Malgré cette menace si grave et si sévère, le jeune homme n'en fait rien ; aussi lorsque fut venu le moment de partir, il voit à son grand regret, que son père exécute sa résolution. Bien plus, en le placant chez un maître pour toutes les vacances, ce père l'avertit encore, qu'à la rentrée des classes, s'il a continué d'être paresseux, il sera placé au collège en qualité de pensionnaire. Cette seconde menace est encore exécutée dans toute sa rigueur, parce que notre jeune homme passe toutes ses vacances, à se gratter les ongles. Toutefois, en le placant au collège comme pensionnaire, son père lui promet que chaque semaine, il aura la visite de sa mère, de sa sœur, de ses frères et de lui-même, si on est content de lui, et il ajoute : Mais, si tu t'obstines à ne pas travailler, au printemps, je te retirerai de ce collège, pour te placer dans un autre, bien éloigné de notre résidence, et où tu n'auras aucune des don-

ceurs que tu peux avoir ici. Tout cela fut inutile ; ce malheureux enfant passe encore son hiver sans travailler, et au printemps, à son grand regret, et surtout, au grand mécontentement de la mère, il part pour la pension dont il a été parlé. Ce malheureux enfant ne fit pas la plus de progrès que dans le premier collège, et ne fit même aucun effort pour se corriger de son défaut capital. Au printemps, le père le fait revenir chez lui, le prend encore à part, et lui dit du ton le plus sérieux : Mon jeune ami, je ne veux pas avoir dans ma maison un enfant qui travaille à mon déshonneur. J'en t'ai déjà dit : tout homme qui ne travaille pas se déshonore et déshonore sa famille. Voilà pourquoi je t'ai tant exhorté au travail. Aujourd'hui, ayant épuisé tous les autres moyens, je suis décidé à te faire apprendre un métier. La seule liberté que je te laisse, est de choisir celui qui te plaira davantage. À ces mots, l'enfant tombe à genoux, demande pardon à son bon père de tout le temps perdu, et le supplie de lui faire étudier la marine. Le père lui accorda ce qu'il demandait, et ce jeune homme s'appliqua tellement à cette étude, qu'il fit dans un an, ce que les autres ne font que dans deux et trois ans. Plus tard, il monta en grade, d'année en année, et à l'âge de trente cinq ans, il était amiral. C'est alors qu'il témoigna toute sa reconnaissance à son père, et qu'il le remercia du fond de son cœur, de ce qu'il avait pris les moyens de lui faire remporter une éclatante victoire, sur son penchant à la paresse.

Honneur donc aux parents qui sont assez

sages et assez persévérand; pour engager leurs enfants à corriger leurs défauts. Ce sont là, par excellence, les bons parents, les vrais amis de leurs enfants.

Nous l'avons déjà répété, un peu de fermeté et de savoir faire, de la part des parents, suffit presque toujours pour assurer l'avenir de leurs enfants. Apprenez ceci par le trait suivant.

Le premier notaire d'une ville, un homme qui a la confiance de tout le monde, est le fils d'un riche laboureur de la campagne, et voici comment il est devenu ce qu'il est aujourd'hui. Il était à peine âgé de douze ans, lorsque son père lui dit : mon enfant, si tu veux aller au collège, je suis prêt à faire les dépenses nécessaires pour cela; et si plus tard, tu veux rentrer dans l'état ecclésiastique, j'en serai fort aise, car rien ne me rendrait plus heureux comme d'avoir un prêtre dans ma famille! Mais, si tu ne te sentais pas de dispositions pour cet état si relevé, je ne te forceerais pas, et tu pourrais devenir avocat, médecin, notaire ou toute autre chose, qui te serait conseillé par ton directeur. Cette proposition plut fort à ce jeune enfant, et au commencement de l'année scolaire, il entra pensionnaire au collège le plus voisin. Pendant les deux premiers mois de l'année, il ne put se défendre de l'échafaud, et cela au point qu'il ne pouvait rien faire de bien. Aussi, lorsque les fêtes du jour de l'an furent arrivées, il obtint la permission d'aller dans sa famille, et il était tout décidé de ne jamais retourner dans cette maison qu'il détestait de tout son cœur. En effet, le matin du jour où il devait repartir pour

le pensionnat, lorsque son père alla pour le réveiller, il prétexta un grand mal de tête, pour ne pas se lever. Sa mère accourut en toute hâte, et se mit à le plaindre. Le jeune homme qui connaissait toute la faiblesse de sa mère, s'empressa de s'ouvrir à elle ; il lui avoua qu'il n'avait pas de mal, mais qu'il était décidé de ne plus retourner au collège, parceque la vie y était trop dure. Cette mère joua parfaitement son rôle de femme, sans énergie, et animée d'une fausse tendresse ; elle approuva son fils dans sa détermination, et se chargea très volontiers d'être son avocate auprès de son père, pour lui faire entendre raison. Tout aussitôt, elle porta un bon déjeuner à son gros garçon, qui est tout joyeux d'avoir si facilement gagné sa mère.

Lorsque le père entra à l'heure du dîner, il trouva son fils qui se chauffait gaiement auprès d'un bon feu, et qui n'avait pas l'air du tout malade. Il lui dit aussitôt : mon enfant, puisque ton mal de tête est disparu, après le dîner, on va mettre un cheval à la voiture, et tu reprendras la route du collège. A cette proposition, le jeune homme baisse les yeux et fait un peu la grimace ; mais sa mère a soin de répondre pour lui. Mon cher, dit-elle à son époux, ton fils n'a pas de mal ; mais il s'ennuie à la mort, au collège, et il ne veut pas y retourner, et moi, je suis bien de son avis, et il n'est pas raisonnable de le faire rentrer malgré lui. Ah ! répond bien vite, le père ; je suis loin de vouloir le reconduire au collège contre son gré. J'en voulais faire un monsieur, et je consentais volontiers à ce qu'il fût un étudiant.

tiers à faire, dans ce but, de grosses dépenses ; mais, puisqu'il préfère rester cultivateur, eh bien, j'y consens volontiers, et n'en parlons plus. Alors il se tourne vers son fils et lui dit : Mon ami, puisqu'il en est ainsi, va-t-en reprendre les habits que tu portais, ayant d'aller au collège, et tu iras immédiatement après le dîner, avec les domestiques, nettoyer les écuries. Qui fut dit, fut fait, et voilà notre gros garçon qui patauge dans le fumier jusqu'à la nuit. Cet exercice quoique bien honnête en soi, ne l'amuse pas plus que Rosa, Rosa, et qui, que, quod. Le lendemain matin c'est encore bien autre chose, car le père va le faire lever, même avant qu'il fasse jour, et lui dit : mon garçon, lève-toi vite, fais ta prière, dejeune et va, avec les domestiques, bûcher jusqu'à midi. Le pauvre enfant se lève, lentement, fait une courte prière, prend un breuvage qui ne vaut pas même celui du collège, prend sa bâche, et va dans le bois pour tonte la matinée, qui était si froide, que son instrument s'échappa plusieurs fois de ses mains engourdis et glacées. D'un autre côté, il se blesse à chaque instant, tant il est maladroit. Ses souffrances furent telles, qu'il commença à regretter son collège. Aussi, à peine eut-il fait son modeste dîner, qu'il dit à son père, d'un air suppliant : papa, voulez-vous que je retourne au collège. Mon enfant, répond le père, comme tu voudras ; mais, souviens-toi que si te prend encore fantaisie de t'en revenir, tu n'y rentreras plus, lors même que tu me supplierais à genoux. Ah ! mon cher papa, s'écrie le jeune homme tout heureux, soyez bien tranquille à cet égard,

cela ne m'arrivera plus. Et le lendemain, notre jeune homme reprenait tout joyeux la route de son collège, et il se mettait très sérieusement au travail, et après avoir fait ses études d'une manière très brillante, il est devenu, grâce à l'ingénieuse fermeté de son père, le premier notaire d'une grande ville, et aujourd'hui, il est très heureusement le chef d'une belle et intéressante famille.

Ah ! si ce père avait travaillé avec son devoir, s'était montré poltron, comme tant d'autres, et comme sa femme le lui conseillait, son enfant aurait fait un rien qui vaille, et au lieu de lui faire honneur, il aurait été probablement à en rougir toute sa vie.

Il faut donc de la fermeté, et encore de la fermeté, et avec de la prudence, on ne peut manquer de faire des merveilles, dans la direction des enfants.

Comme nous aimons à prouver toutes ces choses aux parents, par des exemples, que les parents lisent encore attentivement le traité suivant :

Une excellente mère de famille remarqua, avec beaucoup de peine, qu'une de ses enfants, une petite fille âgée de huit ans seulement, était très désobéissante, et surtout fort entêtée. Elle prit aussitôt la résolution de la corriger, à tout prix, de ces défauts. Un bon jour, elle lui commanda, à dessein, une chose pour laquelle elle avait une grande répugnance. Comme la mère l'avait prévu, la petite refusa d'obéir. Alors, sa maman l'avertit qu'elle ne souhaitait que lorsqu'elle aura fait ce qu'elle lui commandait. Cette petite entêtée prit un ton sévère, et en

quelque sorte menaçant, et dit à sa mère : Dans ce cas, vous allez faire un bénéfice, vous allez épargner mon souper ; car, j'aimais ! je ne ferez ce que vous me demandez. La pauvre mère excessivement contrariée, dit à sa servante : prenez cette petite sotte, et portez-là dans son lit, et elle y restera jusqu'à ce qu'elle se soumette. Si je n'en ai pas assez, il faut que je la batte.

Le lendemain à midi, cette drôlerie était encore dans son lit, et toujours dans les mêmes dispositions, de plus, elle fut obstinée à ne pas toucher au morceau de pain, et au vase d'eau qu'on lui avait placé auprès de son lit. Mais, à ce moment, le cœur de la pauvre mère n'y pouvait plus tenir ; toutefois, elle gâta son courage, s'arma d'un fouet, qu'elle cache sous ses habits, et elle se rend dans la chambre de sa fille. A peine notre petite entêtee aperçoit-elle sa mère, qu'elle se met sur son séant, et la lance des regards qui annonçaient de la colère, et lui dit avec orgueil : Allez-vous-en, et bien vite ! Que venez-vous faire ici ? Non, certainement, vous n'êtes point ma mère ! car, si vous étiez ma mère, vous n'auriez pas eu le courage de me laisser sans manger, pendant vingt quatre heures. Ah ! je ne suis pas ta mère ! reprend cette femme toute désolée, eh bien ! je vais te prouver tout le contraire, de ce que tu viens de me dire, avec tant d'impertinence ! Elle s'approche du lit de sa fille, et avec beaucoup de sang-froid, elle éloigne la couverture, saisit son fouet, et lui administre une correction qui fit bondir sur sa couche la petite rebelle. La peau de cette enfant fut plus sensible que son cœur, et elle fut

vaincue comme par enchantement. Elle se prend à pleurer abondamment, renversant d'un ton qui annonce un vrai repentir : « Maman, je vous demande pardon de tout mon cœur ! Oui, pardon, je suis en ce conjuré que j'avais faire tout de suite, ce que vous m'avez commandé, et je ne vous désobéirai plus jamais. » Alors cette fille se lève en toute hâte, se met à genoux pour faire sa prière, puis va faire jeté très bien de que sa mère, lui ayant commandé qu'à propos s'etre acquittée de ce dénoir, elle viendrait la jeter aux genoux de son excellente mère, pour lui demander pardon une seconde fois avec grande abondance de larmes. De plus, elle da remercie de sa fermeté, et à ce moment là mère et la fille s'embrassent tendrement, et se embrassent mutuellement de leurs pleurs. « Dès ce jour, cette jeune enfant, est devenue un modèle de modestie, d'obéissance et de soumission. Aujourd'hui c'est une mère de famille dignelle des plus grands éloges, sous tous les rapports ; et Adèle si cette pauvre enfant avait eu le malheur incomparable d'avoir une mère sans caractère, comme il y en a tant à partout, elle n'eût pas perdu à tout jamais ! »

Mais, nous dira-t-on, êtes-vous pour ce système infâme et barbare de battre les enfants ? Il faut être sans entrailles, pour recourir à un pareil moyen ! Hélas ! quelle sensibilité ! Comme elle est raisonnée, et raisonnable ! On aime mieux laisser croupir ses enfants dans tous les vices, les exposer à être malheureux dans le temps et l'éternité, plutôt que de leur appliquer quelques coups de verges ! On préfère leur épargner la

plus petite douleur, et les exposer à tout les maux ! A coup sûr, un tel raisonnement dénote de la folie. Sans doute, qu'il faut être sobre de coups; mais il ne faut pas être plus sensible que Dieu lui-même, qui nous avertit qu'il ne faut pas épargner la verge... Oui, il est des circonstances où les parents, ou ceux qui les représentent doivent s'aimer du fouet, et s'en servir en proportion de l'entêtement de celui qu'ils veulent corriger. Mais ce que nous enseignons ici, n'est pas à dire qu'il faut frapper les enfants à tout propos et sans discernement. Il y a des pères et mères qui abrutissent leurs enfants, à force de les battre, et qui sont toujours la main ou le baton levés sur eux! Quant à ceux-là, ils mériteraient que la police irait leur faire expier, dans un cachot, leur brutalité, où qu'un heurteau leur labourerait les épaules de coups!

Allez dans les familles de cette dernière espèce, et vous verrez des enfants hébétés ou vicieux, qui n'attendent que le moment où ils seront aussi forts que leur parents, pour leur rendre les coups qu'ils en ont reçus.

Pères et mères, évitez les excès; mais, quand tous les autres moyens sont épuisés, employez le fouet, et Dieu vous bénira.

000

Mauvais livres, gravures déshonnêtes.

En faisant, dans notre dernier numéro, à l'adresse de la Compagnie du Richelieu, les éloges qu'elle mérite à un si haut degré, nous nous

qui nous a l'obligation de faire, pour laisser à nos amis et à nos amis étrangers, le moyen de faire des observations qui trouvent leur pleine justification dans les lignes que nous allons reproduire, soit tout en le citant, soit non. A la dernière session, le Congrès des Etats-Unis a passé une mesure dont voici les principales dispositions :
La première clause, statue que, "Quiconque voudra, prête, donne, montre ou offre à vendre, à prêter ou à donner, ou publie aucun livre, pamphlet, annonce, circulaire, image, instrument ou autre objet de nature immorale, ou annoncera ces choses, en vente, ou fera connaître par quel moyen on pourra se procurer les objets ci-dessus mentionnés, sera coupable de délits, et, sur conviction, sera emprisonné au pénitencier, pour pas moins de six mois, ni plus de cinq ans, ou paiera une amende de pas moins de \$100, ni plus de \$200."

"La seconde clause défend de transmettre, par la malle, aucun des objets ci-dessus, et qui-conque les dépose où les reçoit, est passible d'une amende de pas moins de \$100, ni plus de \$5,000, ou de la prison aux travaux forcés, pour pas moins d'un an, ni plus de dix ans, ou des deux peines à la fois, à la discrétion du juge."

"La troisième clause défend transportation de ces objets, et ordonne à l'officier de la douane de les saisir."

"Par la quatrième clause, tout employé du gouvernement qui laisse sciemment violer cette loi, est puni par les peines citées plus haut."

"La cinquième clause donne le pouvoir à tout juge de district d'émaner sur *affidavit*, un mandat pour rechercher, saisir, et détruire les objets énumérés."

"Cette mesure vigoureuse a produit l'effet désiré. Le lendemain de son adoption, toutes les annonces d'une nature immorale étaient, ou retranchées, ou complètement dépouillées de ce caractère. Pourquoi n'obtiendrions-nous pas ici le même résultat ?"

Ceux qui ignorent le commerce énorme qui se fait de tous ces objets criminels, ne peuvent comprendre les résultats immenses, qui résulteraient pour la morale publique de l'adoption d'une mesure semblable. Nous voyons, dans le *New-York Medical Review*, que Anthony Comstock, de Brocklin, énumère ainsi dans une lettre à un membre du Congrès, les articles suivants saisis par lui seul, dans l'espace de quelques mois : images et photographies obscènes, plus de 182,000 ; livres et pamphlets de même nature, plus de 5 tonnes ; chansons et catalogues obscènes, plus de 21,000 ; montres, canifs, bagues (aussi avec gravures obscènes) plus de 5,000 ; planches en acier, cuivre, bois, près de 1,000 ; clichés pour livres obscènes, plus de 5 tonnes ; cartes à jouer obscènes, à 6,000 ; articles en caoutchouc d'une nature immorale, plus de 30,000 ; journaux saisis, à peu près 4,600 ; lettres demandant les objets ci-dessus, à peu près 15,000 de plus, en trois mois, 50 arrestations et 13,000 noms obtenus de ceux qui accordent ou achètent ces objets.

Ces infâmes trafiquants prennent différents moyens de faire connaître leurs sales marchandises.

... Un d'entre eux annonçait que pour cinquante centimes, il enverrait un album.

Celui qui envoyait ce montant recevait par le retour de la malle un catalogue de livres obscènes, avec une note l'averissant que l'album était un prétexte pour lui faire parvenir ce catalogue, et que si l'on voulait acheter quelques uns de ses livres, la somme envoyée serait mise à son avoir.

Cet infâme trafic s'exerce en Canada, il n'y a pas d'en douter, sur une très grande échelle. Nous connaissons, nous-mêmes, certaines personnes qui ont reçu de ces livres obscènes. On se sert de la malle royale pour jeter dans toutes les villes, les villages et les campagnes du pays les semences de l'immoralité la plus dégoutante. Le gouvernement qui possède un remède efficace, et déjà adopté dans d'autres pays, restera-t-il indifférent en face de ces abus révoltants, sans chercher à en faire l'application? souffrirons nous plus longtemps un état de choses aussi préjudiciable aux intérêts moraux, et même matériels de notre population?

On a pu douter de l'existence du mal, et être excusable de ne pas travailler à l'extirper. Mais, aujourd'hui qu'il est devenu un fait patent, tous nos députés et nos gouvernans doivent se donner la main pour le faire disparaître entièrement. S'ils n'ont pas le courage de travailler en ce sens, ils prouvent qu'ils n'aiment nullement leur pays, et par conséquent, qu'ils sont absolument indignes de la confiance de leurs concitoyens. Le danger presse, et c'est l'occasion de juger si nous avons des représentants qui sont à la hauteur de leur position.

LE MONDE RELIGIEUX

La retraite pastorale.

La retraite de M.M. les curés de l'Archidiocèse de Québec, s'est terminée le 24 du présent. Elle a été suivie par un très grand nombre de prêtres. Le prédicateur invité, le Révérend M. Néercam de St. Sulpice, a été, pour tout dire, l'impression produite par ce brûleur sacré, serait impossible, et tous ces participants n'avaient qu'une voix, pour proclamer que jamais la retraite ecclésiastique n'a été épochée avec plus de succès. Aussi, tous sentaient le besoin d'exprimer qu'ils avaient, dans cette solennelle circonstance, contracté une dette immense de reconnaissance; d'abord, envers Monseigneur l'Archevêque, qui leur avait procuré les saints exercices de la retraite, et qui avait fait un si heureux choix, dans la personne de celui qui l'a prêché; ensuite, envers le prédicateur lui-même, qui a si bien su aller droit au cœur d'un chacun; enfin, envers le séminaire de Québec, qui, comme les années précédentes, a traité tous ses hôtes avec une générosité, une délicatesse, et une liberalité, qui ne peuvent être surpassées. Cette dette, si nous ne pouvons l'acquitter, nous en garderons un profond souvenir dans nos cœurs; et ce bon souvenir, nous forcera de témoigner notre affection à nos bien-futeurs, de supplier le ciel de leur rendre, au centuple, les faveurs signalées que nous en avons reçues.

Maintenant, chers lecteurs, permettez-nous de vous faire part d'une pensée qui a été parfa-

gée par tous nos confrères. Cette confidence que nous vous faisons, pourra vous être salutaire, et vous faire goûter les avantages de la retraite.

Qu'est-ce qui constitue principalement le bonheur du ciel? « Vous le savez, c'est la vue de Dieu? » Hé bien, nous le goûtons à ce bonheur, autant qu'il est donné à l'homme, sur la terre, de le goûter; semblait dire tous les retraitants. Oui, on voit Dieu, dans le silence de la retraite. Alors, l'Esprit-Saint déchire, en quelque sorte, le voile qui nous cache la face du Père Eternel; il laisse arriver jusqu'à nous, les rayons de sa splendeur, une partie de l'éclat de Sa Majesté. Sa bonté, son amour immense, toutes ses perfections infinies nous deviennent sensibles, et nous font éprouver des ravissements qui ne peuvent se définir; mais qui nous sortent de nous écrirent : « Mon Dieu et mon Tout! » Avec l'apôtre, on surabonde de joie; avec St. François-Xavier, on éprouve un bonheur trop étendu, pour notre pauvre cœur qui, dans l'étroite prison où il est enfermé, ne peut assez se dilater pour le contenir. Dans la retraite, on est, pour ainsi dire, transporté sur les hauteurs du Thabor; et comme les Apôtres, on ne voit plus que Jésus; et cette vue toute seule, suffit pour nous plonger dans des délices inénarrables.

Dans le ciel, la charité, l'union, la concorde qui unissent les élus, leur procurent un accroissement de bonheur. Cette dernière félicité, nous l'avons goûtée, pendant la retraite qui vient d'être terminée, avec surabondance. Tous étaient unis dans l'amour de Dieu; tous n'a-

vaient qu'un cœur, qu'un même esprit étaient animés, d'un même sentiment de vénération pour leur vénérable Archevêque, d'estime et d'affection, les uns envers les autres. Aussi, qu'elle était touchante la scène que nous eumes sous les yeux, quand les vétérans du sanctuaire, oubliant les années qui courroient leur front sacerdotal, et la somme de mérite qu'ils ont acquise dans le long exercice du saint ministère, donnerent le baiser fraternel à leurs plus jeunes frères ! Oh ! comme il était sincère ce cri affectueux qui s'échappait de la poitrine et de la bouche de tous : "Qu'il est bon et agréable de demeurer ensemble, quand nous nous aimons comme des frères." C'est vraiment le paradis, sur la terre ! Et ce paradis, jamais on ne goûte mieux que pendant la retraite où nous sommes, pour ainsi dire, introduits dans les tabernacles du Seigneur, pour en voir l'éclatante beauté, les charmes ravissants.

Mais, si le prêtre, qui offre tous les jours la victime sans faute, qui coule ces journées dans la récitation du breviaire, la lecture de l'Ecriture Sainte, et d'autres sujets spirituels, a besoin de se retrémper, de temps à autre, dans la solitude ; de quelle nécessité ce saint exercice n'est-il pas pour les gens du monde, qui, du matin au soir, sont plongés dans les affaires temporelles ? Eux surtout, ont un impérieux besoin d'entrer en eux-mêmes, de méditer sur leurs fins dernières, de se transporter au tribunal du Souverain Juge, où sera décidé leur sort pour l'éternité.

Tous, nous avons besoin de converser avec Dieu, de nous rapprocher de lui autant que

nous le pouvons. Eh ! bien, c'est dans la retraite que nous pourrons obtenir ces faveurs inestimables. Profitons donc de toutes les occasions qui nous sont offertes de nous y ensevelir, et quand nous y sommes, demeurons y le plus longtemps que nous le pouvons. C'est dans la solitude que les héros chrétiens ont appris à mépriser le monde et se sont sanctifiés. C'est là aussi, que nous trouverons la porte du ciel, après avoir jeté un regard de mépris sur les biens et les plaisirs de la terre.

Eloge de Pie IX.

Nous empruntons au compte-rendu de la fête des zouaves, publié dans le *Courrier du Canada* sous la signature d'un ami des Zouaves, l'analyse suivante du beau discours que prononça, en réponse à la saute de Pie IX, M. l'abbé Th. Hamel, recteur de l'Université-Laval. Le grand nombre des matières nous en a fait retarder la publication jusqu'à ce jour.

Messieurs, j'éprouve un profond regret de ce qu'une circonstance incontrôlable ait empêché Mgr l'archevêque de présider la séance. Comme il est difficile, dans une réunion de zouaves pontificaux, de ne pas parler de Pie IX, je vous assure, braves amis, que sa Grandeur aurait été heureuse de s'acquitter, en votre présence, de cet aimable devoir.

Mais que dire de nouveau sur Pie IX, à des zouaves qui ont joui de sa présence, de ses bontés, de ses bénédictions ?

Il faut donc se borner à rappeler ce que de bons enfants aiment toujours à répéter; quelques-uns des titres qu'a le grand Pontife, à l'amour, à la vénération, à l'admiration de ses enfants.

Quelle gloire de gloire lui manque !

Il a vécu les années de Pierre à Rome. Il est vrai que St. Pierre, en réunissant les Pontificats d'Antioche et de Rome, conserve encore la palme. Mais espérons que notre bien-aimé Pontife verra toutes les années de Pierre acquis.

Dans le "Syllabus" seul, Pie IX a plus condamné d'erreurs que plusieurs de ses prédécesseurs dans un siècle entier.

Pie IX a canonisé plus de Saints qu'aucun peut-être de ses devanciers.

Pie IX a eu la gloire de proclamer deux dogmes des plus importants, et chers aux canadiens; le dogme de l'Immaculée Conception semble avoir suivi les premiers colons français venus au Canada, et a toujours été l'objet de la vive dévotion dans ce pays. Quand au dogme de l'Infaillibilité Pontificale, y avait-il des canadiens-français qui n'y crussent pas du fond du cœur, même avant sa définition.

Pie IX a eu la gloire de présider le plus imposant de tous les Conciles œcuméniques, à un époque où il semblait qu'il fut impossible de réunir les évêques du monde entier.

Quel genre de gloire manque donc à Pie IX? pas même celle du martyre, car qui ne connaît la longue histoire de ses souffrances morales et des persécutions qu'il a eues à supporter? N'est-ce pas là même ce qui a provoqué le ma-

gnifique mouvement des zouaves ? N'est-ce pas ce qui a permis à notre jeunesse canadienne, en allant défendre au péril de sa vie les droits du St. Siège, d'être témoin de la sainteté, des héroïques vertus de l'auguste vieillard du Vatican ?

Aussi que les zouaves canadiens ne l'oublient pas : "noblesse oblige" ! "Ils doivent rendre grâce à la divine Providence de les avoir fait vivre du temps de Pie IX." C'est un bonheur que tous les contemporains partagent avec eux, mais il y a une gloire que les zouaves ne partagent avec personne : c'est d'avoir été le zouave de Pie IX ! c'est un bonheur que leurs enfants et leurs arrières petits-enfants envieront toujours, et pour lequel ils doivent constamment remercier Dieu. C'est un vrai titre de noblesse.

Si "noblesse oblige," quels ne doit donc pas être le soin des zouaves de ne pas dégénérer ! Quelle triste chose si dans leur vieillesse ils entendaient dire à leurs petits enfants : Quel dommage que grand-papa n'ait pas toujours continué d'être ce qu'il était, lorsqu'il défendait au péril de sa vie les intérêts du vicaire de Jésus-Christ !

Mais, les zouaves canadiens ne consentiront pas à ce qu'une semblable tache vienne ternir leur magnifique devise : "Aime Dieu et va ton chemin."

Oui, qu'ils aiment Dieu et ils marcheront toujours dans le chemin de l'honneur et du bonheur ! et quand ils auront 80 ans, leurs petits-enfants réunis autour d'eux, diront avec admiration, et sans aucune pensée de regret : Grand

papa, que tu es heureux d'avoir combattu pour le grand Pie IX !"

Un tonnerre d'applaudissements salua ces cloquantes paroles.

L'Eglise du Canada à celle d'Allemagne.

On lit dans le *Courrier du Canada* la lettre suivante adressée par NN. SS. l'archevêque et les évêques de la province de Québec aux archevêques et évêques d'Allemagne et de Suisse.

A nos Vénérables Frères les Archevêques et Évêques d'Allemagne et de Suisse. Nous vous saluons et vous félicitons de vos succès.

Vénérables Frères,

Le bruit des persécutions dirigées contre l'Eglise de votre pays a franchi l'Océan et vient remplir nos âmes d'une profonde douleur. Vous souffrez ; et la vue des maux qu'endure le troupeau qui vous est confié, et des maux plus grands encore qu'ils menacent, redouble vos amertumes. Mais la noble attitude que vous avez su prendre, en face des persécuteurs de l'Eglise et de ses droits sacrés, nous remplit d'admiration.

Réunis en concile, Nous, l'Archevêque et les évêques de la province de Québec, ne voulons pas nous séparer sans exprimer à des princes de l'Eglise, qui nous donnent un si sublime exemple d'attachement à ses saintes lois, nos sympathiques douleurs.

Dans la guerre acharnée, mais impuissante, que l'enfer renouvelle sans cesse contre l'Eglise,

il dirige aujourd'hui ses attaques contre son auguste Chef et ses premiers pasteurs, dont il voudrait étouffer la voix et paralyser l'action. Renverser l'autorité divine de l'Eglise, fouler aux pieds ses droits sacrés, lui disputer sa place sur la terre, tel est le but réel que l'on veut atteindre, en le masquant toutefois sous les formes étudiées des lois ou le voile d'une prétendue légalité. Vous l'avez compris, vénérables frères, et vos énergiques protestations, vos couragieuses résistances; et la fidélité d'un clergé si digne de ses chefs, ont appris aux persécuteurs que les enfants de l'Eglise ont foi dans la parole du divin Maître: "Portæ inferi non prævalebunt adversus eam."

Restez debout sur la brèche, vénérables frères, votre attitude ferme, votre constance à défendre les libertés de l'Eglise, à soutenir la vérité, réjouiront l'épouse du Christ et vous assureront une glorieuse part dans les luttes qui doivent perpétuer sa victoire. Oui, nous disons, nous, avec saint Pierre: "Communicantes Christi pa-
ssionibus gaudete ut et in reuelatione gloria, ejus gaudeatis exultantes."

Cependant, vénérables frères, nous élevons des mains suppliantes vers le ciel, vers Dieu qui commande aux vents et à la mer, le priant qu'il daigne dissiper l'orage et ramener le calme et la sérénité au ciel de votre belle patrie. Qu'il fasse luire pour vous l'abondance de ses consolations: "Benedictus Dens pater Domini nostri Jesu Christi, qui consolatur nos in omni tribula-
tione nostrō."

Agréez, vénérables Frères, cette expression de

notre admiration, de nos vives sympathies et des vœux que nous renouvelons dans l'effusion de nos cœurs.

Québec, 27 mai, 1873

† E. A., archevêque de Québec,

† Ig., év. de Montréal,

† Jos. Eugène, év. d'Ottawa,

† C., év. de St. Hyacinthe,

† L. F., év. des Trois-Rivières,

† Joannes, év. S. G. de Rimouski,

† E. C., év. de Gratianopolis

ooo

Châtiments.

Dans *ça et là*, M. L. Véuillot, au chapitre des *Miracles*, raconte l'histoire d'un soldat qui traîna toute sa vie une blessure hideuse à la jambe. Il avait, un jour, avec deux de ses camarades, essayé son adresse sur une statue de la sainte Vierge, vénérée dans toute la contrée. Le premier de ces soldats toucha la statue au front, la balle du second, la poitrine. Le dernier trouvait bien qu'il y avait une sorte d'infamie à se divertir de la sorte. Mais on était en 93, et il n'osa pas témoigner qu'il eût un reste de foi : il tira et atteignit la statue à la jambe.

Deux jours plus tard, après une victoire, une balle perdue frappait l'un de ces malheureux au front, à l'endroit juste où il avait touché la statue. Le lendemain, un espagnol agonisant dans un fossé, après le combat, tua le second

d'une balle dans la poitrine. Le troisième attendit longtemps ; la guerre se termina même sans qu'il reçut la moindre blessure. Mais, un jour, pendant une marche, un coup de fusil tiré par mégarde dans le rang l'atteignit à la jambe.

“ Cela n'est rien,” dit le chirurgien, “ c'est l'affaire de cinq ou six jours d'hôpital.”

Mais, dans cette blessure insignifiante, on vit avec horreur pulluler des vers que nul remède ne put faire périr. Vingt ans plus tard, ils remphissaient encore l'horrible plaie.

Les faits de ce genre, et bien authentiques, sont nombreux dans l'histoire des vengeances divines.

Nous pouvons en citer deux autres que nous garantissons à M. Sarcey.

Le premier remonte à une trentaine d'années.

Après une partie de chasse, M. G. C. de V...., fils de l'un des plus grands manufacturiers de la Lorraine, proposa à quelques amis de tirer à la cible sur un Christ en pierre, qui se dressait à l'extrémité d'une avenue. Ce Christ était fixé à une croix de mission, et les gens du pays lavaient en grande vénération.

M. G. C. de V.... tiré le premier, et brisa la jambe. Ses amis fracassaient le reste.

Le lendemain, M. C. de V. avait les deux jambes paralysées. Nous croyons qu'il vit encore ; la dernière fois que nous avons entendu parler de lui, il y avait vingt cinq ans qu'il ne pouvait marcher, sans le secours d'un valet de chambre.

Le second fait est plus récent, et ne date que de quelques jours.

Il s'est passé à Wisembach, petit village au pied des Vosges, qui appartient à cette partie de l'arrondissement de Saint-Dié que les Prussiens se sont annexé.

On vit un jour le nommé X ramasser toutes les ordures de son jardin, et les mettre soigneusement en dépôt.

On l'interrogea. « C'est, répondit-il, pour jeter sur le passage de la procession de la Fête-Dieu.

Trois jours après, frappé d'apoplexie il mourrait sans avoir repris connaissance. Et le jour même qu'il avait choisi pour insulter le Très-Saint Sacrement, on enterrait son cadavre.

Coincidence dira M. Sarcey. Mais le peuple souverain lui répond. Justice de Dieu !



AVIS.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE,

Québec, 8 Septembre 1873.

Il est donné avis que, conformément à la 50^e règle de l'Assemblée Législative de la Province de Québec, toute pétition pour bill privé doit être présentée, ici, ou avant le 20^e jour d'octobre prochain.

M. MUIR,
Greffier de l'Ass. Leg.

Imprimerie de Léger Brousseau, 9, rue Buade, Québec.